



NOTIFICATION

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>CANADA</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> Santé Canada
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Transglutaminase (Codes ICS: 67.220, 67.120.10)
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Tous les partenaires commerciaux</b> <input type="checkbox"/> <b>Régions ou pays spécifiques:</b>
5.	<b>Intitulé du texte notifié:</b> Avis de proposition de Santé Canada de supprimer la "viande coupée solide avec ou sans sels de phosphate ajoutés" de la liste des aliments dans lesquels la présence de transglutaminase est permise figurant dans la <i>Liste des enzymes alimentaires autorisées</i> - Numéro de référence: NOP/AVP-0020 <b>Langue(s):</b> anglais et français <b>Nombre de pages:</b> 4
6.	<b>Teneur:</b> Suite à l'approbation de l'enzyme transglutaminase en tant qu'agent agglutinant dans certains produits préemballés de volaille et de viande, y compris dans la viande coupée solide, la Direction des aliments de Santé Canada a reçu un certain nombre de demandes de renseignements au sujet des produits de viande contenant de la transglutaminase. La possibilité d'une contamination microbienne des produits de viande formée à partir de petits morceaux de viande en une seule pièce au moyen de la transglutaminase a été évoquée. Par conséquent, Santé Canada a réexaminé l'évaluation de l'innocuité en tenant compte de la manière dont les produits de viande et de volaille possiblement fabriqués en utilisant la transglutaminase sont présentés au détail. De plus, la façon raisonnablement envisageable dont les consommateurs devraient préparer ces aliments en vue de leur consommation a été considérée, et un risque a été identifié pour la santé.  Par conséquent, Santé Canada entend modifier la <i>Liste des enzymes alimentaires</i> ( <a href="http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php">http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php</a> ) autorisées en supprimant la catégorie d'aliments "viande coupée solide avec ou sans sels de phosphate ajoutés" de la colonne 3 du paragraphe 8 de l'article T.01 [T.01(8)].  L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement l'intention du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre des commentaires ou toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>innocuité des produits alimentaires,</b> <input type="checkbox"/> <b>santé des animaux,</b> <input type="checkbox"/> <b>préservation des végétaux,</b> <input type="checkbox"/> <b>protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes,</b> <input type="checkbox"/> <b>protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.</b>

8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p><b>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b> Site Web Aliments et nutrition - Participation du public et partenariats de Santé Canada publiée le 5 juillet 2016 (disponible en anglais et en français):  <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-eng.php">http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-eng.php</a> (anglais)  <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-fra.php">http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/index-fra.php</a> (français)</p>
10.	<p><b>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa):</b> L'utilisation de l'additif alimentaire proposé est légalement permise une fois qu'il est publié dans la <i>Liste des enzymes alimentaires</i> (<a href="http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php">http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php</a>).</p> <p><b>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):</b></p>
11.	<p><b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): L'utilisation de l'additif alimentaire indiquée dans ce document entre en vigueur le jour où la modification est apportée à la <i>Liste des enzymes alimentaires</i> (<a href="http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php">http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/5-enzymes-fra.php</a>).</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p><b>Date limite pour la présentation des observations:</b> <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 17 septembre 2016</p> <p><b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
13.	<p><b>Texte(s) disponible(s) auprès de:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>"Avis de proposition de Santé Canada de supprimer la "viande coupée solide avec ou sans sels de phosphate ajoutés" de la liste des aliments dans lesquels la présence de transglutaminase est permise figurant dans la <i>Liste des enzymes alimentaires autorisées</i> - Numéro de référence: NOP/AVP-0020" est disponible:  <a href="http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/meat-salts-viande-sels/document-consultation-eng.php">http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/meat-salts-viande-sels/document-consultation-eng.php</a> (anglais)  <a href="http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/meat-salts-viande-sels/document-consultation-fra.php">http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/meat-salts-viande-sels/document-consultation-fra.php</a> (français)</p>